



PROE
Programme Régional Océanique
de Gestion des Déchets Solides
2015-2020



PLAN D'ACTION

pour la mise en œuvre de la
Stratégie régionale océanique
de gestion des déchets solides

PLAN D'ACTION

pour la mise en œuvre de la

Stratégie régionale de gestion des déchets solides

SPREP
Secretariat of the
Pacific Regional
Environment
Programme



PROE
Programme
régional
océanien de
l'environnement

Catalogage avant publication du CID du PROE

Plan d'action pour la mise en œuvre de la
Stratégie régionale de gestion des déchets solides
Stratégie. - Apia, Samoa : PROE, 2006.

iv, 36 p. ; 21 cm.

ISBN : 978-982-04-0321-5

1. Minimisation des déchets - Océanie 2. Réduction à la source
(Gestion des déchets). 3. Conservation des ressources
naturelles - Droit et législation - Océanie. 4. Enfouissement
des déchets - Océanie. 5. Ordures et enlèvement
des ordures - Océanie. I. Programme régional océanien
de l'environnement.

363.728

Ce Plan d'action a été préparé par le PROE avec l'assistance du JICA et de NZAid.

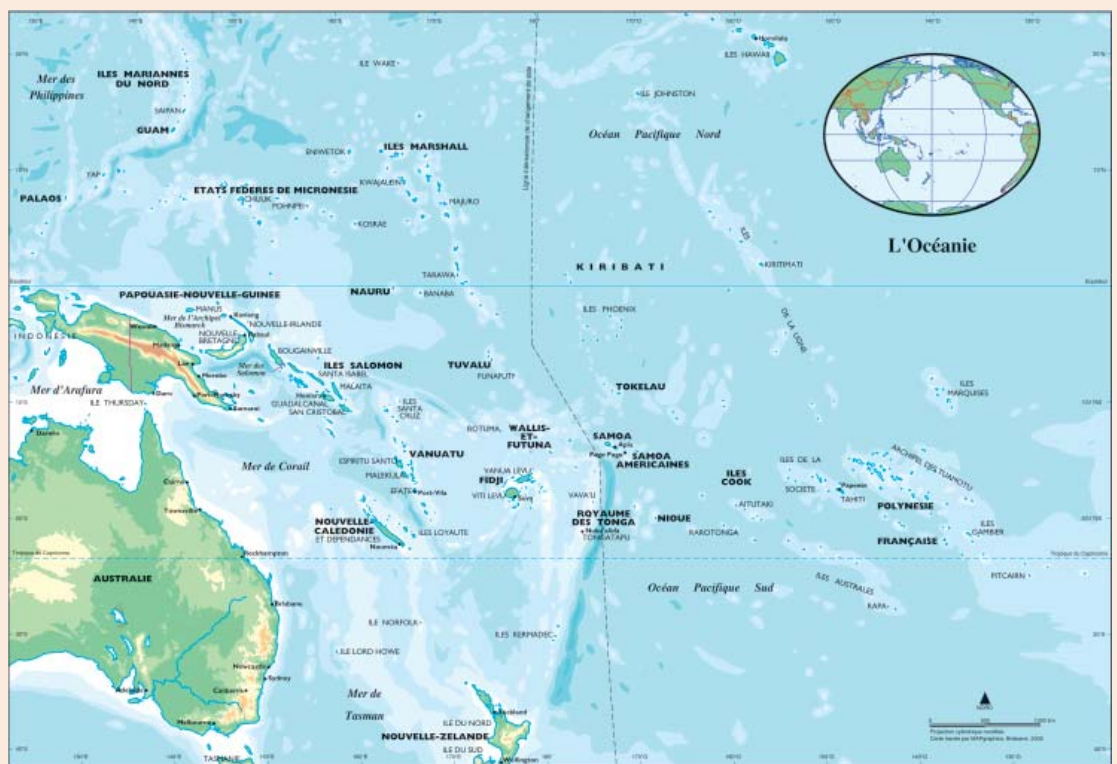
Conception et mise en page : Munro, Flying Frog®, Paraparaumu, New Zealand

PROE
PO Box 240
Apia (Samoa)
Tél. : (685) 21929 Fax : (685) 20231
Email sprep@sprep.org.ws
Site internet : www.sprep.org.ws
© PROE 2006 (texte et photos)

Le Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement autorise
la reproduction totale ou partielle du présent ouvrage à condition d'en mentionner la source.

Tables des matières

| | |
|-------------------------------------|----|
| Avant-propos | 1 |
| Historique | 4 |
| Résumé | 5 |
| Le Plan d'action | 10 |
| Stratégie nationale et coordination | 12 |
| Instruments économiques | 14 |
| Gestion efficace des déchets | 16 |
| Minimisation des déchets | 18 |
| Communication, données et analyse | 20 |
| Déchets difficiles : | |
| Automobiles | 22 |
| Amiante | 24 |
| Emballages plastique | 26 |
| Renforcement des capacités | 28 |
| Gestion des déchets sur les atolls | 30 |
| Législation et respect des lois | 32 |



Avant-propos

L'augmentation actuelle de la production de déchets solides est une conséquence regrettable du développement que connaît l'ensemble de la région Pacifique. Il s'agit d'un problème de plus en plus vaste, exacerbé par les circonstances spécifiques de notre région : petites îles et atolls peu propices à l'enfouissement des déchets, importations excessives d'emballages non biodégradables et conditions naturelles difficiles limitant la durée de vie de nombreux biens de consommation. À cela s'ajoutent les longues distances séparant nos îles et les volumes relativement faibles de déchets qui entravent l'adoption généralisée de solutions traditionnelles comme le recyclage. La gestion durable des déchets apparaît donc comme un défi de taille.

Les déchets représentent un problème à la fois économique et écologique. Les pays océaniques tablent de plus en plus sur leur image touristique de *paradis terrestre* mais la présence de détritits dans les rues et sur les plages ralentira cet important moteur économique. Les déchets accroissent également les coûts des soins de santé en augmentant la pollution et en favorisant la reproduction des moustiques qui sont à l'origine de maladies comme la dengue ou la malaria. L'absence de gestion des déchets coûte déjà cher à notre région.

PLAN D'ACTION

1





La gestion des déchets offre en revanche des possibilités sérieuses. Sa forte visibilité signifie que toute amélioration saute aux yeux. La minimisation efficace des déchets suppose une collaboration étroite entre les collectivités et les entreprises d'une part et les gouvernements d'autre part. Cette collaboration contribuera à l'établissement de contacts et de réseaux qui permettront à leur tour d'aborder des problèmes sociaux plus délicats tels que la lutte contre la pauvreté.

Heureusement, l'application de nouvelles techniques, illustrée par la décharge semi-aérobique du Samoa, montre que l'amélioration de la gestion des déchets n'est pas nécessairement coûteuse. Kiribati et d'autres pays se sont attaqués au problème en taxant certains produits de sorte à financer les coûts associés à leur élimination. De telles mesures permettent d'intégrer les coûts de la gestion des déchets au prix d'achat, à l'instar du fameux système de consignation des emballages. L'Océanie a besoin d'innovations de ce type pour financer et améliorer durablement la gestion de ses déchets.

Le présent Plan d'action a été formulé par des hauts fonctionnaires des pays membres. Il orientera la mise en œuvre de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides et en fixera les priorités. La Stratégie est le fruit de plusieurs années de travail et a été soumise à un vaste processus de consultation. J'aimerais à cet égard remercier les agences japonaise, néo-zélandaise et australienne

2

PLAN D'ACTION

de coopération internationale (JICA, NZAid et AusAID) pour leur soutien à la gestion des déchets dans le Pacifique et leur assistance à l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action.

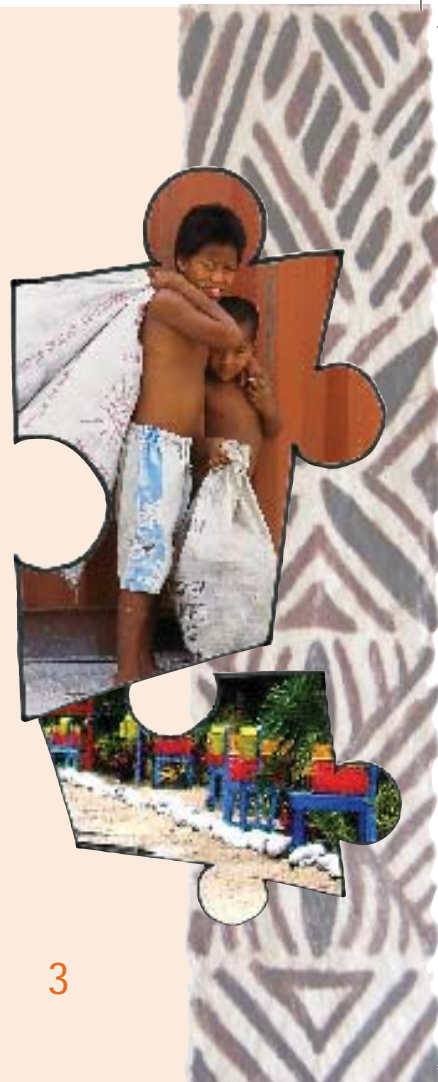
Si les priorités peuvent légèrement varier d'un pays et d'une année à l'autre, il est évident que nous nous orientons tous dans la même direction. Nos Membres sont résolus à s'entraider en partageant leurs expériences et en participant à des approches régionales lorsqu'elles sont possibles. Les principaux responsables régionaux de la gestion des déchets ont depuis élaboré un Plan d'action (annexé au présent document) définissant leurs priorités immédiates. Notre réussite dépend de l'engagement à long terme des Membres du PROE, du Secrétariat et de nos partenaires de développement.

La route est désormais tracée, il ne nous reste plus qu'à la suivre avec hâte et détermination.

Asterio Takesy
DIRECTEUR,
SECRÉTARIAT DU PROGRAMME RÉGIONAL OcéANIE DE L'ENVIRONNEMENT

PLAN D'ACTION

3





Historique

La Stratégie de gestion des déchets a été préparée en réponse aux demandes d'aide des pays insulaires océaniques adressées au gouvernement japonais dans ce domaine. Les gouvernements australien et néo-zélandais ont également participé à son élaboration en considération de son importance pour le Pacifique. Suite à l'adoption de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides par le PROE à sa 16^e Conférence annuelle, les responsables océaniques concernés se sont réunis pour élaborer le Plan d'action relatif à sa mise en œuvre. La liste de mesures ci-après représente les priorités du Pacifique recensées avec un large consensus par ces fonctionnaires. Les priorités spécifiques et l'ordre des mesures de chaque pays et territoire insulaire océanique dépendront de leurs circonstances particulières et des ressources à leur disposition. Le Plan se propose toutefois de servir de cadre général et de définir la nature du programme de travail que le PROE mettra en œuvre dans l'intérêt de ses Membres. Bien que le PROE collaborera avec eux pour réaliser des gains d'efficacité à l'échelle régionale, il ressort de ce Plan que les Membres devront mener un travail considérable pour tirer le meilleur parti des récents progrès enregistrés en matière d'élimination et de planification stratégique.

La Stratégie régionale de gestion des déchets solides en bref

Il est généralement admis que la gestion des déchets constitue, pour les pays insulaires océaniques, un problème majeur susceptible de retombées néfastes sur les activités nationales de développement, dont le tourisme et le commerce, la sécurité alimentaire, la santé publique et l'environnement. La Stratégie de gestion des déchets et le Plan d'action associé s'inscrivent sur le long terme ; ils définissent un programme abordant les problèmes de gestion des déchets dans la région afin d'éviter leurs impacts sociaux, économiques et environnementaux délétères.

Ce programme sera mis en œuvre aux niveaux national et régional. La Stratégie devrait permettre de coordonner les activités futures des organismes donateurs intéressés par cette question. L'aide étrangère est l'une des rares ressources disponibles au Pacifique et toute assistance doit être la plus efficace et économe possible et tirer le meilleur parti des réussites des autres pays et territoires océaniques. Il est par ailleurs indéniable que les efforts doivent être intégrés pour exploiter au mieux ces ressources.



PLAN D'ACTION

5



Si l'aide étrangère est importante, il est toutefois souhaitable que les systèmes de gestion des déchets soient aussi efficaces et autofinancés que possible. Les politiques reconnues à l'échelle internationale, comme celles du *pollueur payeur* et de la *responsabilité du producteur*, doivent être appliquées pour empêcher la production de déchets évitables tandis que le coût de gestion des déchets inévitables doit être intégré à leur prix d'achat. Elles permettront de réduire le fardeau imposé aux budgets nationaux tout en assurant la viabilité à long terme si importante face à ce type de problème.

Besoin de gérer efficacement les déchets

La production et l'élimination des déchets entretiennent des liens directs et indirects avec le développement économique. Les déchets sont aussi synonymes d'argent gaspillé si l'on considère le coût des matériaux et de leur élimination et leur valeur potentielle en tant que ressource recyclable et réutilisable. Une mauvaise gestion des déchets peut avoir des conséquences néfastes pour le tourisme car elle ternit l'image du *paradis océanien* que cherchent à promouvoir la plupart des pays et territoires insulaires océaniques et l'association d'idées se fait aisément entre déchets et alertes sanitaires liées aux maladies infectieuses et à transmission vectorielle. Signalons également les risques de contamination des approvisionnements alimentaires qui peuvent avoir des retombées négatives sur les marchés locaux et les recettes provenant de l'exportation des

6

PLAN D'ACTION

produits agricoles. Enfin, les risques sanitaires et environnementaux abondent en l'absence de mesures convenables de gestion et d'élimination des déchets. La mise en place de mesures efficaces en temps opportun permet aussi de se prémunir contre de coûteuses opérations futures de nettoyage. À l'inverse, une bonne maîtrise des déchets peut, entre autres choses, améliorer l'expérience des touristes, réduire les coûts des soins de santé et des matières premières et valoriser des infrastructures coûteuses comme les décharges et les systèmes de collecte.

Principaux éléments de la stratégie

La stratégie est axée sur trois grandes catégories d'activités :

1. les activités institutionnelles de tous les principaux intervenants, notamment l'élaboration des politiques, le renforcement des capacités, l'échange d'informations, la sensibilisation et l'éducation du public
2. le développement et/ou l'amélioration d'activités de minimisation des déchets (telles que la sensibilisation et la participation des communautés et le recyclage) qui visent à réduire la production même de déchets au niveau national
3. l'amélioration et la modernisation des systèmes actuels de gestion et d'élimination des déchets.





Les activités proposées aideront les pays et territoires insulaires océaniques à se doter progressivement de systèmes efficaces de gestion des déchets correspondant à leurs besoins spécifiques. Elles s'échelonneront sur une période de dix ans ou plus, étant donné que nombre des changements nécessaires s'inscrivent dans la durée et résultent d'améliorations progressives. La stratégie privilégie en outre l'élaboration d'activités fondées sur des exigences de viabilité, telles que le recours aux technologies appropriées et aux systèmes de gestion, et fortement axées sur l'autosuffisance et le renforcement des capacités nationales.

Mécanisme de coordination

Le PROE coordonnera la mise en œuvre de la stratégie. Le mécanisme de coordination consistera principalement en prestations de conseils et de soutien technique, échanges d'informations et promotion de la communication entre les différents intervenants, notamment les gouvernements, les bailleurs et les organisations intergouvernementales. Ces activités s'inscrivent toutes dans le droit fil du mandat du PROE et de ses fonctions reconnues dans la région.

Engagement

Tous les gouvernements des pays insulaires océaniques ont convenu que la gestion des déchets est un problème majeur pour la région et la nécessité d'engager une action positive en la matière a été signalée à maintes occasions.

Cependant, les choses ne progresseront guère tant que la question n'aura pas été reconnue et que des actions pratiques n'auront pas été approuvées au plus haut niveau politique. La politique ci-après a été adoptée dans le cadre de la Stratégie régionale de gestion des déchets solides à la 16^e Conférence annuelle du PROE en 2005.

Les gouvernements insulaires du Pacifique reconnaissent l'importance de saines pratiques de gestion des déchets pour leur développement écologique, économique et social, et s'engagent à remédier aux problèmes actuels en favorisant la mise en œuvre du projet de stratégie de gestion des déchets dans les pays insulaires océaniques. Ce faisant, les pays et territoires insulaires océaniques s'engagent à :

1. fournir les ressources et mesures d'incitation nécessaires à l'élaboration et à l'application de politiques et activités nationales de gestion des déchets
2. encourager et soutenir les activités appropriées de minimisation des déchets afin de réduire, de façon mesurable, les volumes de déchets à éliminer
3. créer ou moderniser les installations de gestion des déchets situées sur leurs territoires afin de les mettre en conformité avec les normes et directives minimales arrêtées pour la région ainsi qu'avec leurs obligations internationales.



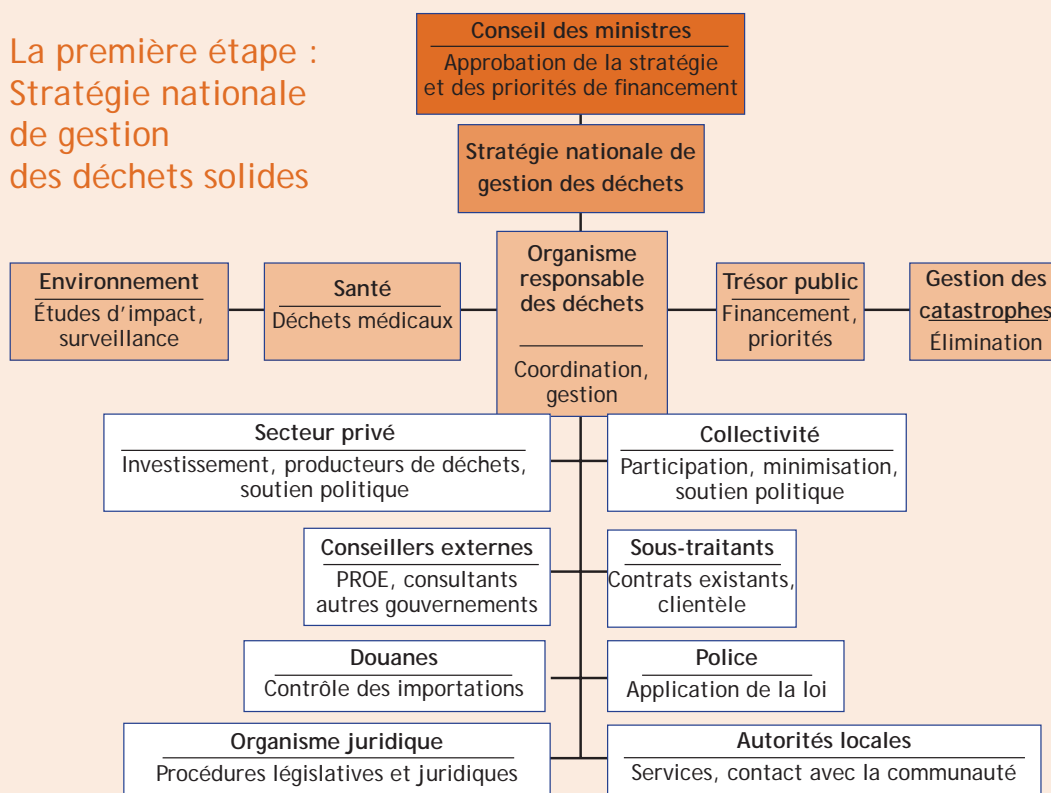


Le Plan d'action

Le Plan d'action représente une synthèse des activités définies dans la stratégie et lors du séminaire des responsables océaniques de la gestion des déchets, organisé par le PROE à Apia (Samoa) en novembre 2005 avec le soutien du JICA et de NZAid. La liste des mesures n'est pas classée par ordre de priorité ou autre.



La première étape :
Stratégie nationale
de gestion
des déchets solides





Stratégie nationale et coordination

Il est impératif à ce stade que les pays s'assurent que leurs systèmes de gestion des déchets relèvent clairement d'un organisme responsable et bénéficient d'une bonne coordination avec les autres organismes institutionnels, communautaires et commerciaux. L'organisme responsable nécessite une stratégie nationale cohérente, efficace et économe, qui intègre les éléments pertinents de la stratégie régionale. Sans cet organisme et sans vision stratégique, il sera difficile d'obtenir des fonds des ministères des Finances ou des partenaires étrangers. Les investisseurs du secteur privé sont par ailleurs beaucoup plus susceptibles d'y participer si les risques financiers sont clairs et les lois contraignantes.

La stratégie nationale devrait être approuvée au plus haut niveau et cadrer avec les objectifs ou plans nationaux de développement, y compris leurs liens avec des initiatives régionales et mondiales telles que le Plan pour le Pacifique, les objectifs du Millénaire pour le développement, le Programme d'action de la Barbade, le Plan d'application de Johannesburg et les retombées de la réunion de Maurice. Elle devrait par ailleurs désigner le ou les organismes chargés d'activités spécifiques et en particulier l'organisme responsable qui est chargé de superviser son application et de coordonner les activités. Idéalement, la stratégie devrait également attribuer un rang de priorité à sa mise en œuvre ainsi qu'aux engagements de financement.

1

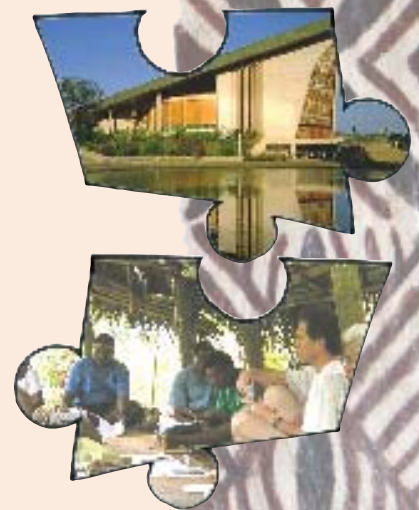
L'achèvement ou la mise à jour des stratégies nationales est la tâche la plus importante et la plus urgente. Elle aidera le PROE, les Membres et les bailleurs dans leurs travaux ultérieurs.

La mise à jour des Membres devra comprendre :

- la coordination du gouvernement par l'organisme responsable
- des données financières consolidées
- l'analyse du flux de déchets
- la référence aux instruments économiques
- les besoins en formation.

Le PROE fournira une assistance et des modèles concernant :

- le format
- le calcul des coûts des composants du système de gestion des déchets
- la mise à jour du modèle sur l'analyse du flux de déchets grâce aux travaux de l'Organisation mondiale de la santé.





Les instruments économiques peuvent appuyer et financer la gestion des déchets

Les instruments économiques servent de mesures incitatives ou dissuasives pour modifier les modes de consommation et peuvent être plus efficaces que la réglementation. Les mesures incitatives récompensent les changements souhaitables. Les mesures dissuasives, telles que les taxes, peuvent être appliquées à des produits ou services de sorte à inclure le coût de la gestion des déchets dans leur prix d'achat (principe du pollueur payeur). La consignation des bouteilles de verre est un exemple bien connu de ce type de mesures. Tout instrument économique a des aspects positifs et négatifs : une redevance sur la collecte des ordures permet de recueillir des fonds mais encourage également les dépôts sauvages et peut donc coûter plus cher en raison des frais associés aux mesures de contrôle et de nettoyage. Les instruments économiques doivent faire partie d'un train de mesures intégré pouvant viser la législation et le contrôle de son application, l'éducation et le marketing social.

Leur utilisation nécessite une bonne consultation pour minimiser les effets indésirables. Les accords volontaires, la consultation et le soutien des collectivités, et les mesures économiques et incitatives peuvent fournir aux pays et territoires océaniques un outil supplémentaire utile ainsi qu'un financement continu pour améliorer la gestion des déchets.

2

Les instruments économiques contribueront au financement durable de la gestion des déchets, à l'intégration des coûts de gestion et à la modification des comportements des entreprises et du public.

Pour se préparer en vue de l'utilisation d'instruments économiques, les Membres :

- obtiendront des informations sur les questions juridiques et politiques potentiellement incompatibles
- consulteront les entreprises et les collectivités sur les déchets automobiles et les sacs plastique.

Le PROE diffusera des principes directeurs portant sur :

- des trains de mesures (comprenant des instruments économiques) abordant les questions prioritaires : déchets automobiles et sacs plastique
- des exemples de réussites dans d'autres pays
- des conseils juridiques et économiques.





Gestion efficace des déchets

La gestion des déchets coûte cher et la capacité des pays et territoires océaniques à recueillir des fonds pour financer son amélioration est limitée. Toute amélioration doit être adaptée aux circonstances et être la plus efficace possible en termes de coût. Des fuites provenant d'une zone de stockage de déchets dangereux nécessitent une intervention immédiate pouvant être financée par l'optimisation des itinéraires de collecte des ordures. Les frais de collecte représentent souvent deux tiers du coût de l'ensemble du système de gestion des déchets mais permettent également de recueillir des fonds grâce à un système de facturation des utilisateurs. La minimisation des déchets peut également entraîner des économies importantes. De même, le compactage obtenu grâce à l'utilisation d'un bulldozer peut souvent compenser le coût de sa location. Des données de coût sont essentielles à l'analyse du système.

Les cahiers des charges des contrats sont tout aussi importants. Ces contrats couvrent souvent de longues périodes en raison de l'amortissement des capitaux élevés. Si les cahiers des charges sont inexacts ou si le système est modifié à mi-contrat, des clauses de modification précises et équitables doivent être invoquées pour ne pas se trouver à la merci du sous-traitant. Des cahiers des charges trop lourds peuvent également être ruineux. Nombreux sont les projets d'aide à avoir été interrompus au bout de quelques années à cause de machines complexes utilisant des pièces importées.

3

Le PROE et ses Membres doivent s'efforcer de réduire les coûts élevés associés à la gestion des déchets pour contribuer au financement d'améliorations rentables des systèmes actuels.

Les Membres réduiront les coûts du système de gestion des déchets en :

- établissant le coût des biens et des plans de maintenance
- identifiant les possibilités d'économies : établissement des itinéraires, équipement standard, participation du public
- identifiant les possibilités de participation du secteur privé
- fournissant des données sur les coûts de mise en décharge (investissement et exploitation)
- consultant les bailleurs sur les équipements appropriés.

Le PROE aidera les Membres en :

- fournissant un modèle et une méthodologie
- fournissant des conseils, un modèle et des programmes de formation des formateurs
- fournissant des principes directeurs et une formation sur la sous-traitance et les cahiers des charges
- distribuant une analyse et un guide pour les atolls et les îles
- aidant les Membres lors de leurs négociations avec les bailleurs.





Minimisation des déchets

Diverses études montrent que la minimisation des déchets réduit la pollution, la consommation en énergie et en ressources et les frais d'exploitation d'un système de gestion des déchets. Qui plus est, la minimisation des déchets permet de sensibiliser les producteurs de déchets aux conséquences de leurs actes et de les intéresser à la solution. À mesure que la région modernise son infrastructure, chaque tonne de déchets qui n'aura pas besoin d'être collectée auprès d'entreprises ou de particuliers puis enfouie en décharge réduira les frais d'exploitation et prolongera la vie de ces investissements.

La minimisation des déchets est souvent ignorée des spécialistes car elle se prête peu à une solution technique. Outre une attention continue, elle exige la consultation et l'éducation de la collectivité et de l'industrie tandis que les résultats sont difficilement quantifiables. La minimisation des déchets représente en fait un des rares moyens de réduire les coûts. Dans la majorité des systèmes, les déchets organiques représentent plus de la moitié du flux de déchets. Le compostage dans les foyers ou les villages permet de réduire les coûts tout en constituant une ressource importante pouvant avoir des usages bénéfiques. Les atolls doivent tout particulièrement minimiser les déchets car leur enfouissement n'est généralement pas une option viable.

4

La minimisation des déchets est l'approche la plus économique et la meilleure pour l'environnement. Nos déchets sont essentiellement constitués de matière organique, qui représente une cible évidente pour l'obtention de ressources et la préservation de l'espace disponible en décharge.

Pour minimiser les déchets, notamment les déchets verts et organiques, les Membres :

- trouveront les personnes les plus susceptibles de motiver les populations rurales et urbaines dans leur pays
- mèneront des programmes de compostage domestique en utilisant des supports de sensibilisation propres aux pays
- identifieront des *champions* aux niveaux des pays et des villages pour mener cette campagne.

Le PROE :

- travaillera avec l'Organisation mondiale de la santé sur un programme conjoint de compostage domestique
- obtiendra des fonds pour les programmes régionaux
- préparera des supports de base et des programmes de formation des formateurs
- distribuera des informations sur les nouvelles technologies existantes ou en phase d'essai (couches, bennes écologiques *BiobiN*, incinérateurs de déchets d'activités de soins, etc.).





Communication, données et analyse

L'échange d'informations n'a jamais été aussi facile ou nécessaire qu'à l'heure actuelle. Si chaque pays est unique, nous pouvons toutefois tous tirer des enseignements des succès et des erreurs des autres. Au cours des dix dernières années, d'énormes ressources ont été affectées à des projets pilotes et des nouvelles initiatives. Nous devons veiller à partager le plus largement possible les données et l'expérience disponibles. L'échange d'informations contribue au renforcement des capacités de la région, nous fait prendre conscience d'initiatives particulières et concourt à l'édifice d'une structure professionnelle pour les spécialistes de la gestion des déchets.

Si l'information n'a jamais été aussi disponible, son volume peut aujourd'hui nous submerger. Il est donc important de cibler notre public et de définir le meilleur moyen de transmettre ces informations. L'Internet, les disques compacts, les vidéos, les journaux et les manifestations culturelles peuvent tous contribuer à la diffusion de l'information. Un bon slogan, des troupes telles que *Won Smol Bag* ou des concours peuvent être plus efficaces que le site web le plus sophistiqué.

5

Il est important que les informations disponibles et les enseignements du passé soient accessibles à tous. Les projets pilotes ou de démonstration tels que la décharge semi-aérobique de Fukuoka doivent être portés à la connaissance du public et développés.

Pour développer de meilleurs réseaux d'information et faire participer les collectivités, les Membres :

- fourniront régulièrement des informations au PROE et à leurs homologues (spécialistes des déchets)
- obtiendront des informations du PROE et les diffuseront au public, aux O.N.G. et aux gouvernements
- élaboreront un plan intégré à la stratégie nationale grâce à la recherche et aux autres secteurs (santé, environnement, etc.)
- utiliseront des stratégies existantes, des résultats et des procédures de suivi clairement définis.

Le PROE :

- créera un centre de coordination et de distribution de l'information sur Internet
- distribuera des documents sous format papier ainsi que sur CD
- financera l'équipement des Membres dans le cadre du Réseau océanien d'information sur l'environnement (PEIN)
- diffusera les enseignements tirés du Programme des eaux internationales
- participera à la consultation et au marketing social.





Déchets difficiles - automobiles

Les déchets difficiles sont encombrants ou dangereux à mettre en décharge : pneus, gros électroménager et carcasses de voitures, mais aussi produits chimiques dangereux, batteries de voiture ou huile moteur devant être éliminés dans les règles. Ces déchets continueront de s'accumuler à moins que des systèmes réguliers de collecte et d'élimination ne soient mis en place. Le recyclage régional et nombreux déchets difficiles ont en commun des produits et une méthodologie. Ces types de déchets font l'objet d'une *approche régionale* car il pourrait être judicieux de les collecter et exporter à l'échelle régionale en vue de leur recyclage ou élimination.

À la 16^e Conférence annuelle du PROE, les Membres ont demandé que le PROE examine une approche régionale du recyclage afin de réaliser des économies d'échelle suite à l'exemple apparemment concluant des Membres du Pacifique Nord. Le marché du recyclage des métaux est bien établi. Les huiles usagées peuvent être raffinées ou utilisées comme combustible. Les pneus peuvent également être utilisés comme combustible et dans la construction de remblais, de routes ou de récifs artificiels. Chaque pays devra décider quelles options lui conviennent le mieux et comment financer durablement leur gestion.

6

Les déchets difficiles consomment une part disproportionnée de nos ressources mais une approche régionale pourrait réduire ces coûts. Les premiers déchets devant être ciblés sont les déchets automobiles, l'amiante et le plastique. Les déchets automobiles nécessitent une approche multidimensionnelle et durable.

Concernant les déchets automobiles, les Membres :

- réaliseront une étude pour quantifier les volumes de vieux métaux, d'huile et de pneus présents ou entrant dans leur pays
- recenseront et évalueront les systèmes/entreprises de collecte et les coûts associés
- recenseront les besoins de stockage et autres
- mettront en œuvre les activités appropriées.

Le PROE :

- préparera des listes des déchets et de leur emplacement
- recensera des parrains et prestataires de services de transports maritimes potentiels pour concevoir des activités spécifiques et confirmer les coûts et les budgets
- identifiera des redevances de recyclage susceptibles de financer le système
- promouvra des activités en association avec les initiatives de communication existantes aux niveaux régional et national.





Déchets difficiles - amiante

L'amiante a essentiellement été utilisé dans le Pacifique sous forme de feuilles d'amiante-ciment lié (dit non friable) pour le revêtement des bâtiments. Ce matériau est stable et non dangereux tant qu'il n'est pas percé, scié ou manipulé d'une manière qui libère les fibres. La meilleure façon de manipuler ces feuilles de ciment est de les mouiller immédiatement pour minimiser les particules de poussière, de les emballer dans du plastique, de les couvrir avec un mètre de remblai et d'effectuer les contrôles appropriés pour veiller à ce qu'ils ne soient pas déplacés. L'amiante ne filtre pas dans les ressources d'eau et doit de préférence être traité localement, ce qui garantit le meilleur confinement.

L'amiante friable ou fibreux a été utilisé comme isolant sur les chaudières et les fours. Il est extrêmement dangereux et ne doit pas être manipulé sans équipement de protection (combinaison, masque et gants). Les fibres ont un effet cancérigène sur l'appareil respiratoire. L'élimination planifiée devrait toujours être effectuée par des professionnels compétents. La manipulation de déchets suite à des catastrophes ou leur découverte inattendue lors de travaux de démolition sont les principaux facteurs de risque et devraient être prises en compte dans les plans de gestion des catastrophes.

7

Le PROE a élaboré une directive sur la gestion de l'amiante, qui est disponible sur son site web ou directement auprès de l'organisation.

Les Membres géreront l'amiante en :

- réalisant des études sur les volumes et le type d'amiante (lié ou en fibres) présents au niveau national
- déterminant l'option privilégiée et les coûts associés
- mettant en œuvre l'option sélectionnée en se fondant sur les conseils fournis.

Le PROE :

- préparera et fournira des conseils techniques sur les options disponibles pour aborder le problème de l'amiante au niveau national
- acquerra et distribuera des supports de sensibilisation concernant l'amiante et la prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles.





Déchets difficiles - emballages plastique

Les plastiques pétrochimiques ont révolutionné le conditionnement et remplacé le verre et le carton dans la majorité des cas. Ils sont légers et d'un bon rendement mais extrêmement stables et peuvent libérer des phthalates toxiques en se décomposant. Ils représentent une grande partie des débris terrestres et marins, nuisent au tourisme et servent de gîtes larvaires pour les moustiques. Les sacs plastique sont responsables de la mort d'un grand nombre de tortues marines. Leur utilisation croissante s'accompagne par ailleurs de l'augmentation de l'espace occupé en décharge. Leur élimination est devenue un problème important pour les pays océaniques.

Le recyclage des emballages plastique est en outre difficile. Certaines résines ont de la valeur et d'autres pas. Les matières plastiques non triées ont une valeur minimale et contribuent donc peu au financement du recyclage mais la hausse du prix du pétrole augmente la possibilité de les récupérer en vue de leur reconditionnement. Ces matières peuvent être transformées en tuyaux, meubles de jardin et poutres de quai. Des résines spécifiques comme le PET peuvent être recyclées en laine polaire mais leur faible densité augmente les frais associés à leur transport. Le tri des différents types de plastiques sera nécessaire pour maximiser leur valeur mais la majorité des pays océaniques n'obligent pas les fabricants à identifier le type de résine sur les emballages.

8

Les Membres géreront les plastiques en :

- préparant des listes des différents types de plastiques biodégradables et non biodégradables
- réalisant une étude pour déterminer les volumes et types de plastiques présents au niveau national
- recensant et évaluant les systèmes/ entreprises de collecte et les coûts associés
- étudiant les lois prescrivant l'identification des plastiques
- mettant en œuvre les systèmes et exécutant les activités nécessaires en les portant à la connaissance du public.

Le PROE :

- préparera un répertoire des entreprises de recyclage en précisant les matières traitées (ferreuses, non ferreuses, PET, cartons, etc.)
- évaluera les systèmes régionaux de recyclage en utilisant le modèle de l'Initiative régionale de recyclage dans les îles du Pacifique
- recensera des parrains et prestataires de services d'élimination potentiels pour concevoir des activités spécifiques et confirmer les coûts et les budgets
- appuiera la mise en œuvre du recyclage régional.





Renforcement des capacités

La gestion des déchets est devenue un domaine complexe. Le temps n'est plus où elle se réduisait à la gestion des décharges. L'intégration du changement social, des réglementations, du contrôle de leur application, de l'économie, de la gestion des contrats, de la logistique et de la communication signifie que la gestion des déchets exige une équipe pluridisciplinaire entretenant de bonnes relations avec la collectivité et le secteur privé. La constitution d'une telle équipe dans chaque pays représente un défi et les mouvements de personnel spécialisé dans la région signifient que la formation et le perfectionnement doivent faire l'objet d'efforts continus.

Qui plus est, les gestionnaires des déchets doivent pouvoir consulter et filtrer les importantes quantités d'information disponibles auprès de leurs collègues, d'organisations telles que le PROE, des bailleurs et de consultants privés. Ils doivent également être capables de traiter avec des experts d'autres domaines : médecins, chercheurs, journalistes, etc.

9

L'évaluation des capacités et la formation sont essentielles au succès durable de la gestion des déchets.

L'évaluation des capacités nationales (locales, provinciales, etc.) et la formation nécessaire seront abordées en :

- réalisant une évaluation des besoins avec les services des ressources humaines des gouvernements, chambres de commerce, organisations équivalentes et O.N.G.
- préparant une liste du personnel formé présent dans les pays
- élaborant un plan de mise en valeur des ressources humaines fondé sur les besoins et lacunes recensés lors de l'évaluation des capacités
- coordonnant avec les gouvernements nationaux la formation du personnel des administrations locales.

Le PROE :

- établira un réseau d'experts et de spécialistes en gestion des déchets
- obtiendra l'appui des bailleurs et d'organisations pertinentes telles que le PROE, le JICA et l'OMS
- étendra la formation régionale et nationale au personnel du secteur privé et des organisations non gouvernementales
- utilisera des contrats pour identifier les besoins en capacités
- formera les entreprises privées pour que leurs opérations répondent aux besoins des gouvernements et à d'autres exigences.





Gestion des déchets sur les atolls

Les atolls représentent un défi unique pour les gestionnaires des déchets. Le manque d'espace, le substrat poreux du corail, l'utilisation des eaux souterraines et les quantités excessives d'emballages liées aux produits importés compliquent l'élimination des déchets en décharge contrôlée. La récupération des déchets dangereux (polluants organiques persistants), tels que les pesticides et les huiles moteur usagées, est quasiment impossible lorsqu'ils sont abandonnés dans l'environnement et leur impact dépasse de loin leur volume physique. Ces problèmes d'élimination obligent les atolls à adopter une stratégie intégrée et économique axée sur la minimisation des déchets.

Les points d'entrée dans les atolls sont généralement limités, ce qui facilite les contrôles douaniers. Les mesures de contrôle peuvent prendre la forme d'interdictions, de taxes à l'importation pour décourager l'achat de produits, de cautionnements pour encourager le rapatriement ou l'exportation des produits en fin de vie, de redevances pour financer l'exportation et l'élimination ou de lois prescrivant l'existence d'un mécanisme de gestion *avant* l'entrée des produits dans le pays. Le compost issu des matières organiques récupérées peut augmenter les rendements agricoles et ainsi avoir un effet positif sur la santé humaine tout en réduisant les coûts sanitaires et d'importation. Même contaminé par d'autres déchets, le compost peut être utilisé comme couverture journalière des décharges plutôt que de draguer des coraux.

La majorité des pays sont constitués d'atolls ou de petites îles et sont confrontés à des problèmes particuliers pour gérer leurs déchets.

Ces besoins seront abordés en :

- suscitant la participation des collectivités, des responsables religieux et locaux et de la jeunesse pour minimiser, recycler, composter et éliminer correctement les déchets
- se concentrant sur le compostage, peu coûteux et bénéfique en matière de fertilité des sols, d'évapotranspiration et de contamination par lixiviation
- évaluant les instruments juridiques nécessaires pour régir les déchets
- évaluant les mécanismes de financement tels les systèmes de consigne pour les conteneurs ou les déchets difficiles et les taxes.

Le PROE :

- élaborera un guide sur les meilleures pratiques de gestion des déchets sur les atolls, couvrant les contrôles à l'importation, la gestion des décharges, les systèmes de collecte et de tri et les déchets encombrants
- travaillera avec les bailleurs pour expérimenter des méthodes d'élimination
- diffusera des informations sur les mesures incitatives éprouvées visant la minimisation des déchets
- distribuera des outils pédagogiques adaptables aux besoins locaux
- recensera les possibilités de coopération régionale.





Législation et respect des lois

La législation, les réglementations et le contrôle de leur application constituent d'importants volets de la gestion des déchets. Les dépôts sauvages, la cohérence des exigences, le contrôle des importations, les instruments économiques et les pouvoirs de fouille et de saisie doivent avoir un fondement juridique identique pour tous. Ceci est particulièrement important pour les entreprises du secteur privé, qui dépendent de règles explicites et transparentes s'appliquant tout autant à leurs concurrents de sorte qu'aucun avantage compétitif ne puisse en être tiré. Qui plus est, des lois explicites indiquent au secteur privé les domaines dans lesquels investir leur capital pour répondre à un besoin ou abandonner une pratique devenue inacceptable.

Le Pacifique utilise trois systèmes juridiques (français, étasunien et anglais), ce qui rend toute normalisation impossible. La modification des lois est un long processus nécessitant de vastes consultations. La Papouasie-Nouvelle-Guinée a dû abandonner l'interdiction de la fabrication de sacs plastique car elle favorisait les importateurs au détriment des fabricants locaux. Les lois posent également d'importants problèmes. Le contrôle de leur application est souvent onéreux et impopulaire. Dans bien des cas, son absence pénalise les gens scrupuleux qui dépensent de l'argent pour respecter la loi et récompense les contrevenants qui en profitent. Des codes de conduite volontaire peuvent avoir les mêmes résultats qu'une loi prescrivant des comportements spécifiques.

11

Les instruments juridiques fournissent un important cadre réglementaire et une équité commerciale pour les entreprises.

Les Membres :

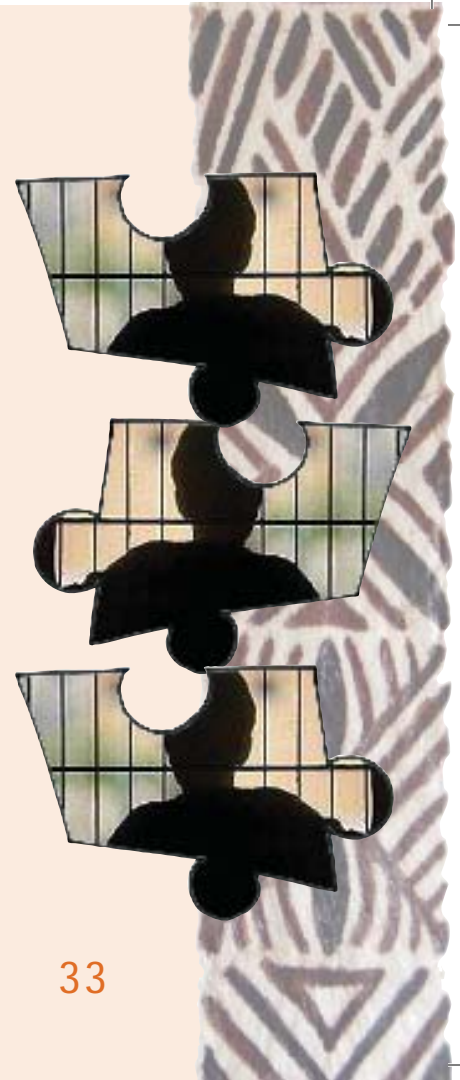
- évalueront les moyens non juridiques et peu coûteux susceptibles de promouvoir la coopération : participation des collectivités, accords volontaires, etc.
- recenseront les lois devant être élaborées ou amendées
- évalueront leurs ressources et la volonté de la police et des tribunaux en matière de respect des lois
- identifieront des correspondants devant faciliter les contacts juridiques avec le PROE en matière d'assistance technique.

Le PROE :

- distribuera des listes de contrôle pour la rédaction des instruments
- participera à la rédaction ou identifiera des partenaires pouvant y contribuer
- contribuera à l'échange d'informations sur les nouvelles lois et les méthodes non juridiques éprouvées
- fournira une assistance sur les codes d'usages, les plans de gestion de l'environnement et les mécanismes d'autovérification
- fournira une équipe pluridisciplinaire pour l'assistance technique.

PLAN D'ACTION

33

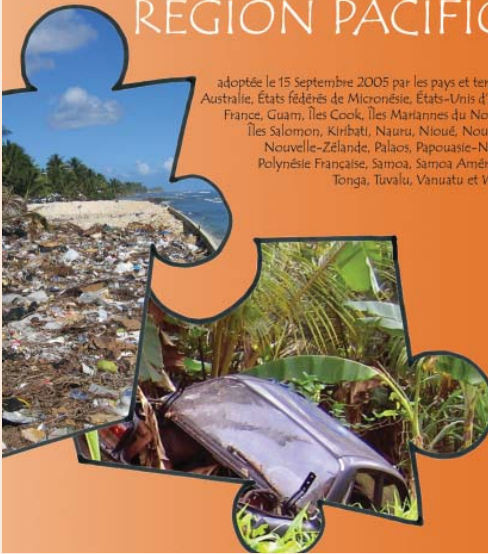






Stratégie de gestion des déchets solides pour la RÉGION PACIFIQUE

adoptée le 15 septembre 2005 par les pays et territoires suivants:
Australie, États fédérés de Micronésie, États-Unis d'Amérique, Fidji,
France, Guam, Îles Cook, Îles Mariannes du Nord, Îles Marshall,
Îles Salomon, Kiribati, Nauru, Nioué, Nouvelle-Calédonie,
Nouvelle-Zélande, Palaos, Papouasie-Nouvelle-Guinée,
Polynésie Française, Samoa, Samoa Américaines, Tokelau,
Tonga, Tuvalu, Vanuatu et Wallis-et-Futuna



Publication parallèle
2006 : format A4, viii+64 pages,
ISBN 978-982-04-0319-2,

À paraître prochainement sur cédérom et papier : Les déchets sont précieux
(disponible auprès du PROE)

